

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES   <b>LE CANNET DES MAURES</b>  <b>J.L.L.</b>  Séance n° 02 CM 21/03/2018	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU</div> Accusé certifié exécutoire <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">           Réception par le préfet : 22/03/2018            Affichage : 22/03/2018         </div> <div style="text-align: right;">Le Maire</div> 
---	--

*Extrait registre des délib\_CM\_210318*

## MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2018

<b>Nombre de conseillers en exercice : 27</b>	<b>Présents : 21</b>	<b>Pouvoirs : 5</b>	<b>Votants : 26</b>
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille dix-huit le 21 mars 2018 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cagnet des Maures, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

<b>ADJOINTS PRESENTS</b>					
A. DEL PIA	MT. MONTANOLA	C. MORETTI	P. MARTOS	V. VESCOVI	S. BLAYAC

<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>						
Ph. GAUBERT	A. HERIN	D. BERTRAND	J. DEGOUVE	R. BAILE	G. DEBOVE	P. RAFFAELLI
JP. GROSSO	J. AGNELLO	D. MENARD	D. CAPPÀ	C. BOTRINI	C. DUDON	C. BERNARD

<b>ABSENTS EXCUSES</b>	/
<b>ABSENTS (pouvoirs)</b>	R. SPINOSA pouvoir à M. J. DEGOUVE M. THIREAU pouvoir à MT. MONTANOLA A. SAUTRON pouvoir à D. CAPPÀ C. MARIOTTINI pouvoir à A. DEL PIA L. MAILLARD pouvoir à V. VESCOVI
<b>ABSENTS NON EXCUSE</b>	A. FABRE

<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
E. GARCIA – Directeur Pôle Finances & Développement économique – Tourisme & Patrimoine
JL. RAVIOLA – Directeur Services Techniques
V. de TROY – Assistante Directeur Général des Services

#### *Nomenclature 7.1*

**Objet : [2018/finCA/210318] Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2017**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.  
Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

#### Principaux ratios

Population totale (colonne h du recensement INSEE) au 01.01.2018	4433
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	124

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES   <b>LE CANNET DES MAURES</b>	<b>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</b> 083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU  <b>Accusé certifié exécutoire</b> Réception par le préfet : 22/03/2018 Affichage : 22/03/2018  Le Maire
<b>J.L.L.</b>	
Séance n° 02 CM 21/03/2018	

*Extrait registre des délib\_CM\_210318*

Informations financières - ratios	Valeurs (en euros)	Moyennes** nationales de la strate (en euros)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 208*	862
Produit des impositions directes/population	529	470
Recettes réelles de fonctionnement /population	1 331	1 047
Dépenses d'équipement brut/population	261	258
Encours de dette/population	360	842
DGF/population	53	178

\* 1 143 € si l'on soustrait les charges de personnel des budgets annexes (eau / assainissement / CCAS)

\*\* Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2015) ; calculs DGCL – ouvrage « Les collectivités locales en chiffres 2017 ».

### Montants des comptes administratifs 2017 consolidés

#### 1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2016
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	1 373 748.27	1 743 779.38
RECETTES	1 590 505.27	202 771.16
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	5 653 384.78	
RECETTES	6 001 902.73	

#### 2 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	104 988.91	234 000.00
RECETTES	118 901.46	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	723 786.81	
RECETTES	733 662.44	

#### 3 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	326 576.81	65 000.00
RECETTES	260 144.85	25 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	444 727.70	
RECETTES	517 989.24	

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  <b>LE CANNET DES MAURES</b>	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU</div> Accusé certifié exécutoire <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">           Réception par le préfet : 22/03/2018            Affichage : 22/03/2018         </div> <p style="text-align: right;">Le Maire</p>
<b>J.L.L.</b>	 
Séance n° 02 CM 21/03/2018	

*Extrait registre des délib\_CM\_210318*

#### 4 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PORTARET

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	2 033 253.36	
RECETTES	1 838 590.83	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	1 158 962.75	
RECETTES	1 158 963.00	

#### 5- PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2017
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	3 838 567.35	2 042 779.38
RECETTES	3 808 142.41	227 771.16
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	7 980 862.04	
RECETTES	8 412 517.41	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	11 819 429.39	2 042 779.38
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	12 220 659.82	227 771.16

#### Les orientations et priorités du budget 2017

1. Face à la baisse drastique des dotations de l'Etat, la commune s'est efforcée de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement courant ;
2. En dépit de ce contexte, la commune maintient et s'efforce d'améliorer les services proposés à la population (Culture, festivités, sport et jeunesse, services urbains, etc.) ;
3. La municipalité s'est également fixée pour objectif de soutenir l'économie locale et favoriser la création d'emplois. Cela passe par la redynamisation du centre-ville en accompagnant l'installation de nouveaux commerçants, l'embellissement, des aménagements favorisant l'accès au village par différents modes de transport dont les modes de déplacement « doux » tels que marche à pied, vélo, etc. L'économie locale est également impactée par les commandes que la commune réalise auprès des fournisseurs locaux.  
 Enfin, la mise en valeur de la RDN7, reste une priorité pour dynamiser l'activité économique et favoriser l'augmentation de la fréquentation de la clientèle sur cet axe routier.

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES   <b>LE CANNET DES MAURES</b>  <b>J.L.L.</b>	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU  Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 22/03/2018 Affichage : 22/03/2018  Le Maire  
Séance n° 02 CM 21/03/2018	

Extrait registre des délib\_CM\_210318

## Exécution des budgets 2017

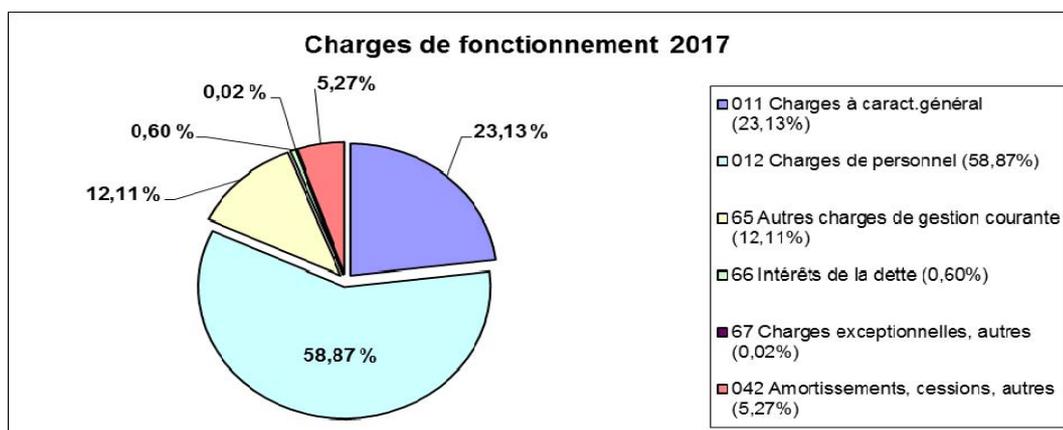
### BUGDET PRINCIPAL

#### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 5 653 384.78 € et de 6 116 522.22 € dégageant un excédent de + 463 137.44 €.

#### A – Dépenses de fonctionnement 2017

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017 en €	Part en %
011	Charges à caractère général	1 307 354.63	23.13
012	Charges de personnel	3 328 160.92	58.87
65	Autres charges de gestion courante	684 747.86	12.11
66	Intérêts de la dette	34 006.05	0.60
67	Charges exceptionnelles, autres	1 207.88	0.02
042	Amortissements, cessions, autres	297 907.44	5.27
<b>Total</b>		<b>5 653 387.78</b>	<b>100</b>



- Les **charges de personnel** (chapitre 012) se montent à 3 328 161 € pour l'année 2017. Ce qui représente 58.87 % des charges de fonctionnement. En tenant compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 523 459 €, le ratio des charges du personnel est alors ramené à 54,67 % du total des dépenses de la section de fonctionnement. La commune gère la plupart des services au public par son propre personnel (eau, assainissement, restauration scolaire, accueil de loisirs, etc.).
- Les **charges à caractère général** (chapitre 011) représentent 23.13 % des dépenses de fonctionnement. Après des baisses de 4.45 %, 4.46 % et 1.5 % respectivement en 2016, 2015 et 2014, ce poste est en hausse de près de 7 % en 2017. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des travaux en régie, c'est-à-dire, des travaux effectués par le personnel communal

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  <b>LE CANNET DES MAURES</b> <b>J.L.L.</b>	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 22/03/2018 Affichage : 22/03/2018 Le Maire 
Séance n° 02 CM 21/03/2018	

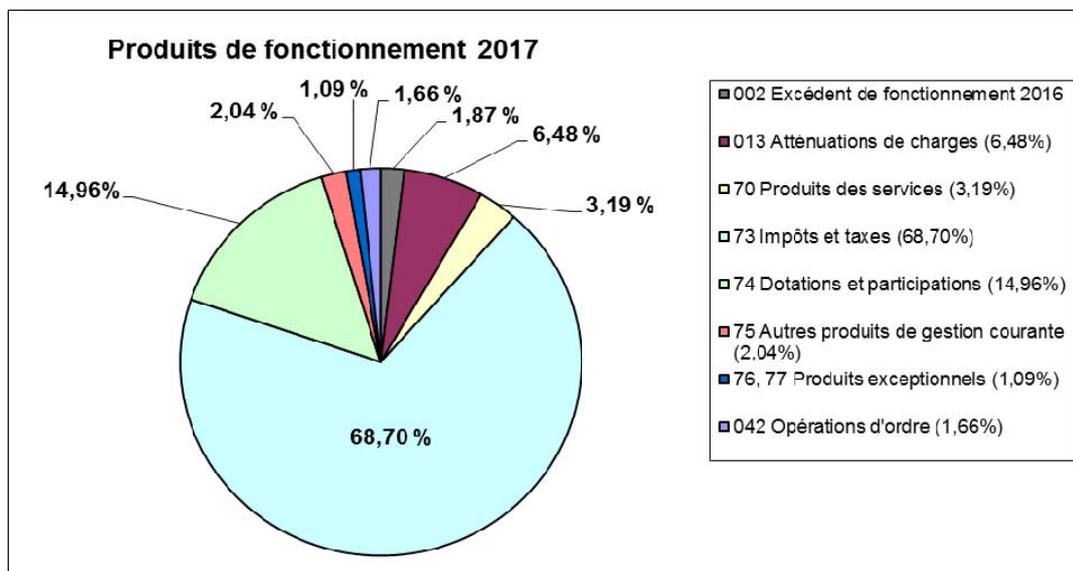
Extrait registre des délib. CM\_210318

(travaux en mairie salle du conseil municipal, archives, travaux de voirie aire du Recoux, travaux écoles, travaux bâtiment Giono, etc.).

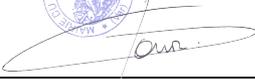
- Les **charges de gestion courante** (chapitre 65) se sont élevées à 684 748 €. Il faut souligner la forte hausse des contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (+16 325 €) et au syndicat Mixte de l'Argens (+ 5 000 €).

### B – Recettes de fonctionnement 2017

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Part en %
002	Excédent de fonctionnement 2016	114 619.49	1.87
013	Atténuations de charges	396 535.78	6.48
70	Produits des services	195 138.16	3.19
73	Impôts et taxes	4 201 559,14	68.70
74	Dotations et participations	914 845.03	14.96
75	Autres produits de gestion courante	124 904.45	2.04
76, 77	Produits exceptionnels	67 486.73	1.10
042	Opérations d'ordre	101 433.44	1.66
		<b>6 116 522.22</b>	<b>100,00</b>



- Les **impôts et taxes** représentent le poste principal (68.70 % des recettes) avec 4 201 559 €.
- Le second poste concerne les **dotations et participations** (14.96 % des recettes). Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est ponctionnée à nouveau en 2017 pour 83 000 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques. La dotation globale de fonctionnement est passée de 862 986 € en 2010 à 356 575 € en 2017, soit moins 506 400 € en 2017. De 2013 à 2017, la diminution cumulée de la DGF s'établit à 1 516 000 €.

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES   <b>LE CANNET DES MAURES</b>	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 5px 0;">083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU</div> Accusé certifié exécutoire <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 5px 0;">Réception par le préfet : 22/03/2018 Affichage : 22/03/2018</div> Le Maire
<b>J.L.L.</b>	 
Séance n° 02 CM 21/03/2018	

*Extrait registre des délib\_CM\_210318*

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 1 373 748.27 € et de 2 551 620.81 €.

**A – Dépenses d'investissement 2007**

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Restes à réaliser 2017	Total réalisé 2017
040	Travaux en régie, amortissement subventions	101 433.44	0.00	101 433.44
13	Taxe urbanisme PAE	136 475.22		136 475.22
16	Emprunts et dettes assimilées	75 184.58	0.00	75 184.58
20/204	Frais d'études et logiciels	37 011.78	151 740.52	188 752.30
21	Acquisition terrains, travaux de voirie, réseaux et bâtiments, matériels d'exploitation, mobiliers, autres matériels	1 020 219.25	1 588 594.86	2 608 814.11
27	Prêts rénovation façades	3 424.00	3 444.00	6 868.00
<b>Total :</b>		<b>1 373 748.27</b>	<b>1 743 779.38</b>	<b>3 117 527.65</b>

- Le remboursement du capital de la dette a été de 75 184.58 € en 2017. Ce poste est en baisse substantielle (-53.57 %).
- Les dépenses d'équipement réalisées en 2017 se sont établies à 1 057 154 €. Les restes à réaliser 2017 au 31/12/2017 se montent à 1 743 779.38 €.

**B – Recettes d'investissement 2017**

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Restes à réaliser 2017	Total réalisé 2017
10	FCTVA, taxes d'aménagement	352 089.64	0.00	903 225.83
1068	Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé	551 136.19		
001	Excédent d'investissement 2016	961 115.54	0.00	961 115.54
13	Subventions d'investissement	387 611.20	202 771.16	590 382.36
16	Emprunts	1 000.00	0.00	1 000.00
27	Remboursement prêts rénovation façades	760.80	0.00	760.80
040	Amortissements immobilisations	297 907.44	0.00	297 907.44
<b>Total :</b>		<b>2 551 620.81</b>	<b>202 771.16</b>	<b>2 754 391.97</b>

- L'excédent de fonctionnement 2016 capitalisé et l'excédent d'investissement 2016 représentent à eux deux 1 864 341.37 €.
- Il faut noter l'encaissement en 2017 de 179 111 € de taxes d'aménagement liées à des constructions et aménagements par des personnes morales et particuliers. Le FCTVA, reversement de l'Etat pour les dépenses d'équipement de l'année 2016, s'est établi à près de 172 979 €. Les subventions d'équipement reçues par la commune, du Département principalement (231 229 €), totalisent 251 136 € en 2017.

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES   <b>LE CANNET DES MAURES</b>	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 5px 0;">083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU</div> Accusé certifié exécutoire <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 5px 0;">Réception par le préfet : 22/03/2018 Affichage : 22/03/2018</div> Le Maire  
<b>J.L.L.</b>	
Séance n° 02 CM 21/03/2018	

*Extrait registre des délib\_CM\_210318*

- Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'établissent à 202 771 € et portent sur des subventions notifiées qu'il reste à justifier.

## BUGDETS ANNEXES

### ➤ Budget annexe de l'eau Potable

- Les recettes et dépenses de fonctionnement se sont établies en 2017 à 809 598.57 € et 723 786.81 € dégageant un excédent de fonctionnement de 85 811.76 €.
- En section d'investissement, les réalisations en recettes et dépenses ont été de 408 033.51 € et 104 988.91 €, d'où un excédent de 303 044.60 €. Les restes à réaliser au 31/12/2017 sont de 234 000 € en dépenses.
- Le capital restant dû de la dette au 31/12/2017 est de 24 228 €.

### ➤ Budget annexe de l'assainissement

- Les recettes et dépenses de fonctionnement se sont établies en 2017 à 542 742.01 € et 444 727.70 € dégageant un excédent de fonctionnement de 98 014.31 €.
- En section d'investissement, les réalisations en recettes et dépenses ont été de 285 428.33 € et 326 576.81 €, d'où un déficit de 41 148.48 €. Les restes à réaliser au 31/12/2017 sont de 65 000 € en dépenses et 25 000 € en recettes.
- Le capital restant dû de la dette est de 1 735 320 € au 31/12/2017.

### ➤ Budget annexe du lotissement du Portaret

- Les recettes et dépenses de fonctionnement se sont établies en 2017 à 1 278 449.45 € et 1 158 962.75 € dégageant un excédent de fonctionnement de 119 486.70 €.
- En section d'investissement, les réalisations en recettes et dépenses ont été de 1 838 590.83 € et 2 217 367.87 €, d'où un déficit de 378 777.04 €.
- Le capital restant dû de la dette est de 700 000 € au 31/12/2017. Il s'agit d'un prêt relais dans l'attente de la vente des terrains qui sera remboursé en 2018.  
Au 31/12/2017, il restait 6 lots aménagés à vendre.

### Effectifs de la collectivité au 31/12/2017

Les effectifs pourvus sont de 90 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	6	6	12
Contrats aidés	2	2	4
Titulaires	35	39	74
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>90</b>

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  <b>LE CANNET DES MAURES</b> J.L.L. Séance n° 02 CM 21/03/2018	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 22/03/2018 Affichage : 22/03/2018 Le Maire 
--	--

Extrait registre des délib\_CM\_210318

### Niveau d'endettement

#### L'état de la dette.

Le capital restant dû au 31/12/2017 de la commune pour son budget principal est de 1 522 257 €. Le remboursement du capital de la dette s'est établi à 75 185 € en 2017.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 01/01/2017 jusqu'en 2030.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

### L'épargne brute, indicateur de la santé financière des collectivités

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette moins les produits et charges exceptionnelles). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne brute dégagée en 2017 est de 580 156,44 €. Plus celle-ci est importante, mieux la collectivité territoriale se porte financièrement.

L'épargne nette qui est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts (75 184.58 €), s'établit à 504 971.86 €. Cette épargne est utilisée pour financer de nouveaux investissements.

Si l'on fait le rapport de l'épargne nette sur les dépenses d'équipement 2017, soit 1 057 154 €, nous obtenons le taux d'autofinancement des dépenses d'équipement. Ce taux en 2017 est de 48 %.

### La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de sa C.A.F. brute.

DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES   <b>LE CANNET DES MAURES</b>	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">083-218300317-20180321-2018_finCA_2103-AU</div> Accusé certifié exécutoire  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">           Réception par le préfet : 22/03/2018            Affichage : 22/03/2018         </div> <div style="text-align: right;">Le Maire</div> <div style="text-align: center;">    </div>
<b>J.L.L.</b>	
Séance n° 02 CM 21/03/2018	

*Extrait registre des délib\_CM\_210318*

Ainsi avec un taux de 2.75 (1 597 442 €/580 156.44 €), la commune pourrait rembourser sa dette en un peu plus que 2 ans si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. C'est un taux très bas (moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans zone médiane ; entre 12 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge).